

Association de Quartier de la Vilette  
P. ad. David Reichenbach  
Vilette 19  
1400 Yverdon-les-Bains

Monsieur le Président du Conseil communal  
de et à  
1400 Yverdon-les-Bains

Yverdon-les-Bains, le 29 avril 2008.

Concerne : pétition des habitants du quartier de la Vilette 28 à 40.

Monsieur le Président du Conseil communal,

L'association de quartier de la Vilette a été interpellée par un collectif d'habitants du quartier, représenté par Mme le Briquer en fin d'année 2007, pour faire lui part de l'impasse dans laquelle il se trouvait quant au refus, tant de la société Patria que du Service des Energies de la ville d'Yverdon, de prendre en considération sa demande de déplacement d'un candélabre dont l'implantation est pour le moins inadéquate.

A la suite de cette sollicitation, une délégation de l'Association, composée de MM. David Reichenbach et Michel Werkle, ont prié M. le Municipal Carrard de venir constater de visu le bien-fondé de la revendication des habitants.

Lors de cette séance, M. le Municipal Carrard a eu l'occasion de se rendre compte sur place du mauvais emplacement de ce candélabre et s'est proposé de soumettre à son collègue M. le Municipal Pillonel l'étude de la prise en charge par la Commune d'une intervention visant au déplacement dudit candélabre.

Malheureusement, M. le Municipal Pillonel a décrété que cette intervention n'incombait pas à son service, prétextant que le terrain sur lequel le candélabre est installé ne fait pas partie du domaine public.

La société Patria ne veut pas non plus prendre en charge ces travaux, considérant que le luminaire appartient à la Commune.

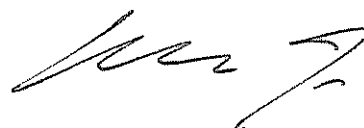
Devant cette situation kafkaïenne, le collectif d'habitants n'a malheureusement pas eu d'autre choix que de faire signer une pétition pour donner un caractère officiel à sa revendication.

L'Association de Quartier de la Vilette, par le biais de sa délégation, a eu l'occasion de se rendre compte du bien-fondé de cette demande et l'appuie sans réserve.

Nous espérons que vous réserverez bon accueil à cette pétition et vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil, nos salutations les meilleures.

Au nom de l'Association de quartier de la Vilette :

Michel Werkle



A l'attention du conseil communal d'Yverdon les Bains

**Concerne : pétition de quartier pour le déplacement d'un candélabre.**

Yverdon, le 26 février 2008

Brève historique :

Suite à de nombreux accrochages et accidents dans le quartier de la villette 28 à 40 pairs, nous demandons le déplacement d'un candélabre qui pose un réel problème aux habitants et aux visiteurs du quartier.

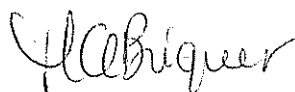
Celui-ci est très mal positionné à la hauteur des containers des immeubles 36 à 40. Placé sur la route et non sur le trottoir donnant dans l'angle mort, il occasionne de grandes difficultés lors de créneaux de parcage des véhicules allant au parking extérieur des immeubles de la villette 36 à 40, ainsi qu'aux véhicules empruntant la route sans issue.

La police dépêchée sur place lors d'accident est aussi demandeuse pour un repositionnement du dit candélabre.

Après avoir fait appel à la gérance, celle-ci a répondu que ce n'est pas de son ressort, mais celui de la commune.

Nous avons ensuite présenté cette pétition au service des énergies. Mr. Zanou est venu constater sur place et a transmis notre demande à Mr. Pillonel municipal des énergies. Celui-ci n'ayant pas voulu entrer en matière, nous nous permettons de vous transmettre cette pétition et de bien vouloir considérer notre demande au conseil communal et avec la municipalité.

L'association du quartier de la villette soutien cette demande et sera votre interlocuteur pour la suite à donner par le biais de Mr. Werkle.



Pour le quartier M. Le Briquer habitante du quartier de la villette 36

Quarrier villette parking 36-40





lampadaire quartier villette 36-40



Quartier Villette parking 36 40



Les habitants du quartier de la Villette 28 à 40 (pairs)  
 Soit : locataires, riverains, visiteurs, entreprises et etc...  
 empruntant le parking extérieur des immeubles 36 à 40

## Pétition de quartier

pour déplacer le candélabre  
au niveau des containers des  
immeubles Villette 36 à 40

Nous demandons aux : Service des énergies  
 Rue de l'Ancien-Stand  
 1401 Yverdon-les-Bains  
 Tél. 024/423.65.55

de repositionner et de déplacer le candélabre à la hauteur des containers des immeuble 36 à 40  
 candélabre sur mat de 3 m.50 de haut ; donnant dans l'angle mort, lors de créneaux de  
 parage des véhicules allant au parking extérieur des immeubles de la Villette n° 36 à 40.

<u>Nr.</u>	<u>Nom, prénom</u>	<u>Adresse (rue &amp; n°)</u>	<u>Signature</u>
1	LE BRIQUER Serge	Villette 36	S Le Briquer
2	LE BRIQUER Nicole	Villette 36	N Le Briquer
3	LE BRIQUER Sarah	Villette 36	S Le Briquer
4	Michel Claire	Villette 36	Michel
5	Michel Françoise	Villette 36	Michel
6	Michel Françoise	Villette 36	Michel
7	Michel Schania	Villette 36	Michel Sch.
8	Peter André	Villette 38	Peter
9	Pina Rizzonico	Villette 38	Pina
10	Debaron Agnès	Villette 32	A. Debaron
11	ANNA ALFREDO	Jardins SLC	Anna
12	Barraud Marielle	Villette 36	M. Barraud
13	Barraud Steeve	Villette 36	S. Barraud
14	Rezo Françoise	Villette 36	F. Rezo
15	Favre Pierre André	Villette 30	P. Favre
16	Favre Françoise	Villette 30	F. Favre
17	Dimanovska Mariya	Villette 36	M. Dimanovska
18	Ducret Jean-Claude	" 40	J. Ducret
19	Ducret Françoise	" 40	F. Ducret
20	Gobay Béatrice	" 40	B. Gobay
21	SABER Patricia	" 40	P. Saber
22	IPPOLITO RITA	Villette 40	R. Ippolito
23	HANNAY Michel	Villette 40	M. Hannay
24	IPPOLITO GIUSEPPE	Villette 36	G. Ippolito
25	JEKER CECILE	Villette 36	C. Jeker
26	Toussaint Christiane	Villette 40	C. Toussaint
27	SABER FAWZY	Villette 40	F. Saber
28	Spirito Anne	Villette 34	A. Spirito
29	BIZE SANDRA	Villette 34	S. Bize
30	BIZE Stéphane	Villette 34	S. Bize

Yverdon-les-Bains, le 6 août 2007

Les habitants du quartier de la Villette 28 à 40 (pairs)  
 Soit : locataires, riverains, visiteurs, entreprises et etc...  
 empruntant le parking extérieur des immeubles 36 à 40

## Pétition de quartier

pour déplacer le candélabre  
au niveau des containers des  
immeubles Villette 36 à 40

Nous demandons aux : Service des énergies  
 Rue de l'Ancien-Stand  
 1401 Yverdon-les-Bains  
 Tél. 024/423.65.55

de repositionner et de déplacer le candélabre à la hauteur des containers des immeuble 36 à 40  
 candélabre sur mat de 3 m.50 de haut ; donnant dans l'angle mort, lors de créneaux de  
 parage des véhicules allant au parking extérieur des immeuble de la Villette n° 36 à 40.

<u>Nr.</u>	<u>Nom, prénom</u>	<u>Adresse (rue &amp; n°)</u>	<u>Signature</u>
31	Zeiter Sandrine	Villette 34	S. Zeiter
32	IEHLER M. France	VILLETTE 34	Marie-Hélène
33	Le Briquer Ludovic	Villette 36	Le Briquer
34	Lannette Kabia	Villette 36	K. Lannette
35	Baakard Aurélie	Villette 36	A. Baakard
36	Quidot Hervé	Villette 32	H. Quidot
37	Quidot Valérie	Villette 32	V. Quidot
38	MANFIOTTO WALTER	Villette 30	Manfiotto Walter
39	MOINAT MICHELINE	Villette 28	M. Moinat
40	PAMMER Flaugny	Villette 28	F. Pammer
41	Kollac Catherine	Villette 28	C. Kollac
42	Yonidan Y. N.	Villette 28	Y. Yonidan
43	Cocquerel Elena	Villette 30	E. Cocquerel
44	Delabrière Jeanne	Villette 36	J. Delabrière
45	Braunhut Laure	Villette 38	L. Braunhut
46	OLIVIER Catherine	Villette 38	C. Olivier
47	Avondet Luciana	Villette 38	L. Avondet
48	Avondet Michel	Villette 38	M. Avondet
49	Rossier Claude	Villette 14	C. Rossier
50	Le Briquer Gaëlle	Pré-Vullymain 3	G. Le Briquer
51	Picci Bernadette	Villette 17	B. Picci
52	Décombar Joëlle	Villette 34 (prof.)	J. Décombar
53	Palud Stéphane	Villette 34 "	S. Palud
54	Schneider Julie	Villette 34 "	J. Schneider
55	Bite Jacques	Villette 34 (prof.)	J. Bite
56	Ruhrbach Antoine	Villette 34 (prof.)	A. Ruhrbach
57	BIZE NICOLAJ	Villette 34 (prof.)	N. Bize
58	Winkler Raphaël	Villette 34 (prof.)	R. Winkler
59	Daniel Roth	Villette 34 (prof.)	D. Roth
60	Burkhard Christin	Villette 34 (prof.)	C. Burkhard

Yverdon-les-Bains, le 6 août 2007







